

DÉNI DE DÉMOCRATIE D'UN POUVOIR FAISANT LE CHOIX D'UNE ESCALADE RÉPRESSIVE POUR BRISER UN MOUVEMENT SOCIAL LÉGITIME

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 23 MARS 2023

La mobilisation citoyenne sans précédent qui se poursuit depuis plusieurs semaines contre la réforme des retraites et contre le recours à l'article 49.3 s'est non seulement heurtée au mépris de l'exécutif, mais également à une nouvelle vague de répression violente des forces de l'ordre.

Cette politique antisociale délibérée et brutale plonge aujourd'hui le pays dans une situation particulièrement alarmante pour la démocratie. Le territoire français et les grandes villes plus particulièrement sont depuis plusieurs jours le théâtre d'opérations de maintien de l'ordre de grande ampleur, violentes et totalement disproportionnées.

Ces derniers jours ont vu le retour des nasses illégales, de l'usage d'armes mutilantes comme le LBD et les grenades de désencerclement, du gazage à outrance, de l'emploi de policiers non formés au maintien de l'ordre et réputés pour leur violence, en particulier la brigade de répression de l'action violente motorisée – BRAV-M - et les Brigades anti criminalité – BAC -, avec des interpellations et des verbalisations indiscriminées, du matraquage systématique et des violences gratuites et attentatoires à la dignité des personnes. L'heure est à l'intimidation d'un mouvement social auquel on voudrait faire payer son dynamisme, au mépris de la liberté de manifester.

La LDH appelle le gouvernement à la raison et le ministre de l'Intérieur au respect des droits fondamentaux : on ne décrète pas par l'usage de la force la fin d'un mouvement social dans un Etat de droit. Il faut dès maintenant revenir à une véritable déontologie des forces de l'ordre : le rôle des autorités est de protéger le droit de manifester, non de le mettre à mal par le recours à une force excessive et incontrôlée. La multiplication d'interpellations préventives, de gardes à vue sans fondement, ou encore les verbalisations sans base légale et les interdictions de manifester ne sont que des moyens d'intimidation assimilables à des voies de fait.

Le risque d'un ordre qui déborde, c'est d'être lui-même bientôt débordé face aux tensions et à la radicalité qu'il exacerbe. Aujourd'hui, le préalable à un avenir commun apaisé est une désescalade immédiate de la répression en cours et une reconnaissance de la légitimité de ce mouvement populaire de grande ampleur.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

